DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE COMMUNE DE BAGNEUX

AVIS DE MISE A **DISPOSITION PAR** VOIE ELECTRONIQUE

RELATIVE AU PERMIS DE CONSTRUIRE N PC 092 007 21A0039 A BAGNEUX **DU 20 MAI 2022 AU 20 JUIN 2022**

Par arr t n ARR 2022 24 du 27 avril 2022, madame le Maire de ces autorit s publiques consult es, ainsi que les r ponses de BAGNEUX a prescrit la mise □ disposition de la demande apport □es par le p titionnaire, la r □ponse apport □e □ l avis de

de permis de construire sollicit⊡e par la SAS CAMPUS	I'Autorit⊟ Environnementale par le p⊟titionnaire, la mention des
MATHURINS.	textes qui r□gissent la mise □ disposition et l'indication de la
	fa⊡on dont cette mise □ disposition s'ins re dans la proc dure
Le projet du □Campus Mathurins □stīnscrit au sein de lop □ration	administrative relative au projet, ainsi que la ou les d cisions
dam ☐nagement ☐ La colline des Mathurins ☐ Le projet consiste	pouvant
en la r⊡alisation d⊡n campus tertiaire □ destination de bureaux	autorit ☐s comp ☐tentes pour prendre la d ☐cision d'autorisation
pour une surface de plancher de 50 589 m2, dont le programme	ou d'approbation, les avis mis sur le permis de construire
de construction pr□voit la cr□ation d'un ensemble de 4 b timents	pr□alablement □ la mise □ disposition, le bilan de la concertation
au sein d⊡n parc paysag □ disposant de 2 niveaux de sous-sol □	men e pr alablement au d pt du permis d am nager, la
usage technique et de stationnement.	mention des autres autorisations n cessaires pour r aliser le

Conform ment □ larticle L.122-1-1 du code de lenvironnement, la pr sente mise □disposition a pour objet d assurer l information et la participation du public lors de l⊞laboration des d⊡cisions susceptibles d'affecter l'environnement. Les observations et propositions qui seront recueillies concernant le permis de construire permettront □ lautorit□ comp tente, □ savoir la ville marie.heude-ripert@mairie-bagneux.fr; tel : 01 42 31 68 44 de BAGNEUX, de disposer de tous les □□ments n□cessaires □ son information pour prendre sa d⊡cision.

La mise □ disposition se droulera du vendredi 20 mai □ 9 heures au lundi 20 juin 2022, □ 17 heures, soit pendant 32 iours conscutifs.

Le dossier sera mis □ disposition par voie □ectronique sur le site internet du projet

ladresse suivante : www.o-mathurins-quartier.fr et accessible via un lien mis en ligne sur le site internet de la ville de Bagneux, □ ladresse suivante www.bagneux92.fr.

Une demande de consultation du projet sur support papier peut tre pr sent e en mairie de BAGNEUX, au plus tard le quatri me jour ouvré précédant l'expiration du délai de consultation fixé cidessus.

Lavis de la Mission R⊑gionale de la Lautorit Environnementale sur lactualisation de l

valuation environnementale du 22 f□vrier 2022 est consultable sur le site internet de la DRIEE lle de France, □ ladresse suivante : http://www.driee.ile-defrance.developpement-durable.gouv.fr/

Conform ment □ larticle L. 123-19 du code de lenvironnement le dossier mis □ disposition sera compos □ des pi □ces suivantes : le dossier de permis de construire, l' tude d'impact et son r sum non technique, l'avis de l'Autorit environnementale sur I tude d impact, les avis des autorit c publiques consult ces et le document attestant de labsence davis, en labsence de r ponse

men □ e pr □ alablement au d □ pt □ du permis d □ am □ nager, la mention des autres autorisations n □ cessaires pour r □ aliser le projet dont le p □ titionnaire du a connaissance.
Des informations peuvent ⊑tre demand es sur ce dossier aupr :
- Ville de Bagneux, Direction de l'Am⊡nagement Urbain
Marie Heude-Ripert, □ ladresse □ectronique suivante

- la SAS CAMPUS MATHURINS : C□ine Legros, □ ladresse □ectronique suivante : celine.legros@lbofrance.com tel: 01 40 62 77 67

Pendant la dur e de la mise □ disposition, le public pourra consigner ses observations, propositions ou contrepropositions par voie

dectronique

ladresse suivante : MADPC21A0039@mairie-bagneux.fr

A l'issue de la mise □ disposition du dossier, une synth □se des observations et des propositions sera r dig e par l'autorit comp tente et adress e au matīe d'ouvrage.

Madame le Maire de la commune de BAGNEUX statuera sur la demande de permis de construire dans un d□ai qui ne peut tre inf□rieur □ quatre jours □ compter de la date de la clture de la consultation, sauf en cas d'absence d'observations et propositions.

Au plus tard □la date de la publication de la d⊡cision de Madame la Maire et pendant une dur □e minimale de trois mois, la synth □se des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a □t□tenu compte, les observations et propositions d pos es par voie □ectronique ainsi que, dans un document s par □, les motifs de la d □cision seront rendus publics, par voie □ectronique □ ladresse suivante : www.bagneux92.fr

> Le Maire de Bagneux Marie H□ ne Amiable